

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00875 Numéro SIREN : 887 884 757 Nom ou dénomination : A.E.S. TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt 8870

[Signature]

Désignation de l'entreprise SASU AES				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 1531 chemin Fahnestock 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR						
Numéro SIRET* 8 8 7 8 8 4 7 5 7 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 11				Durée de l'exercice précédent* 		
				Exercice N clos le 30/06/2021		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial*	010	012	
			Autres*	014	016	
	Immobilitisations corporelles*			028	030	
	Immobilitisations financières* (1)			040	042	
	Total I (5)			044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052	
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	070	
		Autres* (3)		072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098		
	Total général (I + II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	7 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	22 521	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	29 521	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	3 092	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....			169	2 927	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	12 188		
Total général (I + II + III)			180	41 709		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU AESNéant ☐ *Exercice N clos le
30/06/2021**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons		209		210		
		biens		215		214		
	Production vendue	services*		217		218	61 360	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	61 361	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	20 956	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	(1 346)	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	13 682	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 170	
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254	403	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
		Total des charges d'exploitation (II)					264	34 865
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	26 495
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)		280	
Produits exceptionnels				(IV)		290		
Charges financières				(V)		294		
Charges exceptionnelles		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices*				(VII)		306	3 974	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	22 521	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	22 521	314		
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	3 974			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330		
Deductions	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
				Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	26 495
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
		Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	26 495	
						372		

ANNEXE

SASU AES

1531 chemin Fahnestock
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
Tél.
Fax.
Exercice clos le 30/06/2021

APE : 4321A-

SIRET : 88788475700014

ACPG

14 Avenue Georges Clemenceau

Tél : 04.93.01.22.51

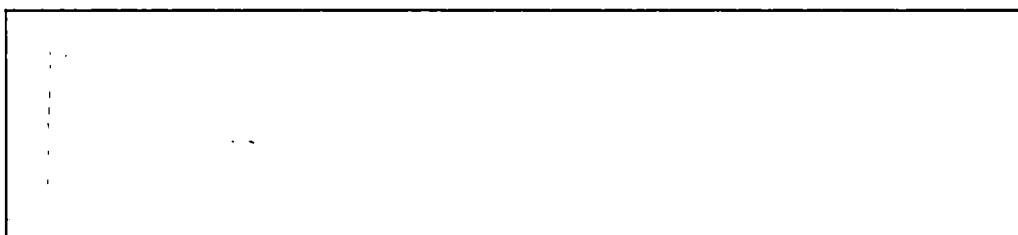
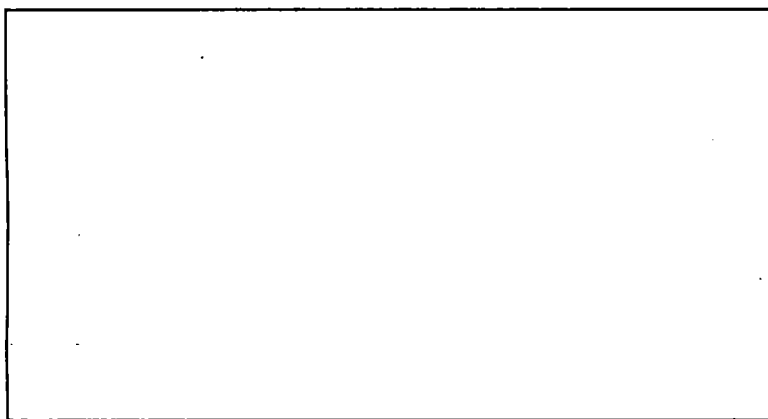
06000 NICE

Fax : 04.93.01.22.64

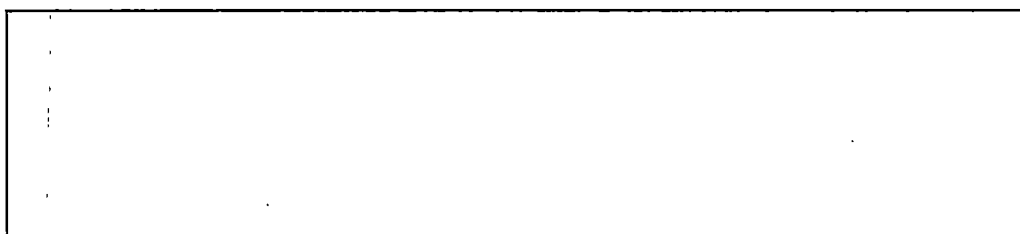
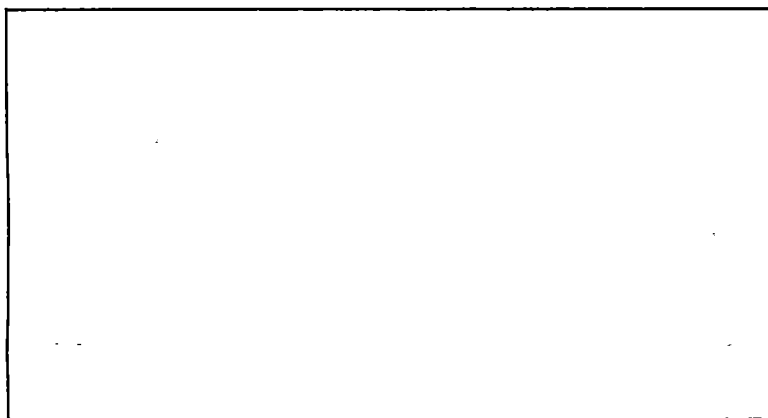
Sommaire

1. Liasse fiscale	1
2. Annexe	2
Règles et méthodes comptables	3
Notes sur le bilan	5
Notes sur le compte de résultat	8

Liasse fiscale



Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 41 710 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 22 521 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 06/08/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		2 000		2 000
Immobilisations financières				
Total		2 000		2 000
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		403		403
Immobilisations financières				
Total		403		403
ACTIF NET				1 597

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 000		2 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 000		2 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 922 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 803	5 803	
Autres	1 119	1 119	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	6 922	6 922	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 000,00 euros décomposé en 700 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 189 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*).(**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 092	3 092		
Dettes fiscales et sociales	6 168	6 168		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 928	2 928		
Produits constatés d'avance				
Total	12 189	12 189		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 928			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 928 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	1 200
Total	1 200

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2021
PRESTATIONS DE SERVICES	61 360
TOTAL	61 361

A.E.S. TECHNOLOGIES

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Au capital de 7.000 €

Siège social : Le Collet Rouge, 1531 Chemin Fahnestock

06700 Saint-Laurent-du-Var

887 884 757 R.C.S. Antibes

**Texte de la décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021
prise par l'associé unique le 4 octobre 2021**

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à la somme de 22 521 €, comme suit :

- à la réserve légale, la somme de 700 €
- en dividendes, la somme de 21 821 €

Le dividende par titre s'élèvera ainsi à la somme de 31,173 €. Ce dividende global revenant à l'associé unique sera mis en paiement à compter de ce jour, 04/10/2021, et jusqu'au 31/03/2022, sous déduction des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Certifié conforme,

Le Président, Alexandre WIERZBICKI

A.E.S TECHNOLOGIES

ALEXANDRE ÉLECTRICITÉ

SERVICES & TECHNOLOGIES

1531 Chemin Fahnestock

06700 Saint Laurent du Var

— Tél. 07 72 16 83 77 —

SASU au capital de 7000€

SIRET : 887 884 757 00014

APE : 4321 A RCS Antibes

N°TVA Intracom FR 42 887884757